



Valence, le 17 septembre 2020

Fin des aménagements tactiques à Valence : Un retour en arrière ?

A l'issue de 4 mois d'expérimentation, la ville de Valence a décidé de revenir sur une partie des aménagements tactiques mis en place à l'issue du confinement.

Le principe des aménagements tactiques est :

- de mettre en place des aménagements provisoires réversibles et à coût réduit,
- de les maintenir le temps que les usagers les découvrent et les adoptent, ou pas,
- d'évaluer la fréquentation,
- et soit de les pérenniser, soit de les remplacer par d'autres jusqu'à ce que la meilleure solution soit trouvée.

Dans ce cadre il n'est pas illogique que tous les aménagements tactiques ne soient pas conservés en l'état, surtout si la décision s'appuie sur des comptages, comme cela semble être le cas.

Cependant nous regrettons une fois de plus l'absence de concertation de la part de la ville de Valence.

La piste cyclable bidirectionnelle avenue Gustave André ne nous semblait pas opportune du fait de la raideur de la portion montante, d'autant que la rue Barnave parallèle à 50 mètres offre un profil de pente beaucoup plus doux et régulier, avec une circulation apaisée. L'entrée sud de la piste par le rond-point était difficile à négocier par les cyclistes (virage à angle droit sur un rayon réduit). C'est le défaut des pistes bidirectionnelles qui obligent les cyclistes à effectuer des traversées de voies contre-nature aux entrées et sorties. Sur l'avenue Gustave André (partie montante) la piste bi-directionnelle prenait la place d'une voie automobile dans le sens de la descente, qui avait été décalée sur la voie bus accolée. De fait cela revenait à prendre la place sur la voie bus en site propre, et non sur les voitures. Le passage par l'avenue de Verdun puis Gustave André pour aller en direction de Romans (Valence 2) quand on vient du centre-ville n'est pas le plus direct. L'avenue de Romans est un axe plus prioritaire, mais sa sécurisation pour les cyclistes demanderait de supprimer du stationnement en surface, voire de la mettre en sens unique, donc des contraintes pour les automobilistes.

La piste bidirectionnelle avenue de la Marne étant parallèle à la rue Sadi Carnot, bien aménagée pour les cyclistes et avec un trafic faible, ne nous paraissait pas non plus prioritaire. D'autant que la piste bidirectionnelle longeait les voitures garées d'où un risque avec l'ouverture des portières.

La piste bidirectionnelle avenue du Maréchal Juin fait débat. La critique principale vient du sentiment d'insécurité de la part des cyclistes qui la remontent vers l'hôpital et qui se font frôler par les voitures descendant à pleine vitesse (autorisée jusqu'à 50 km/h). Si la piste est pérennisée il faut une séparation physique qui protège les cyclistes en cas de perte de contrôle d'un véhicule, comme un muret en béton, au lieu d'une simple bande de peinture. Avec le risque que la largeur devienne insuffisante aux heures de pointe lorsque le nombre de cyclistes augmentera. Il y a aussi le problème des entrées-sorties obligeant à changer de côté. Nous attendons de voir ce qu'il en sera de l'aménagement définitif.

Les aménagements provisoires sur le carrefour entre l'avenue de Chabeuil et le boulevard Churchill, bien que moins spectaculaires que les autres, sont conformes à nos attentes.

On remarquera en outre que parmi les raisons invoquées pour la suppression de 2 aménagements tactiques sur 4 figure en première place la perturbation du trafic automobile. Cela montre une fois de plus que tant que l'on n'acceptera pas de reprendre un peu de place sur la voiture, la cause du vélo n'avancera pas.

Nous engageons la ville de Valence à continuer à expérimenter des aménagements nouveaux sans craindre de prendre la place sur la voiture et en concertation avec tous les usagers. Nos priorités sont :

- **l'aménagement du pont Mistral avec des voies en site propre pour les vélos et les bus**
- **l'aménagement sécurisé de l'avenue de Romans jusqu'au boulevard Kennedy.**

Contacts presse :

Anne-Marie GHEMARD, 06 76 08 62 47

Jean-Luc ARNOD, 06 07 39 92 00